

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT
DU PROJET ARTOPIA
ASSOCIATION 10^{EME} ART**

ENTRE :

- **Aurillac Agglomération**, dont le siège est situé 3 place des Carmes à Aurillac, représentée par son Président, Monsieur Pierre MATHONIER, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du ;

ci-après dénommée **Aurillac Agglomération**;

ET

- L'Association **10^{eme} ART**, dont le siège est situé au 8 rue de Noailles, 15000 Aurillac, représentée par sa Présidente, Madame Anne Sophie CHAUVET, dûment habilitée à cet effet par délibération de son Assemblée Générale ;

ci-après dénommée **l'Association** ;

Le présent avenant a pour objet la modification de la convention de financement du projet Artopia validée par le Conseil communautaire du 29 juin 2023 et modifiée par avenant lors du Conseil communautaire du 5 avril 2024.

L'article 2 concernant le montant de la subvention est ainsi modifié.

Les autres articles de la convention et de l'avenant n°1 demeurent inchangés.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET BASE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

L'aide financière de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac est fixée à 50 000,00 €. Les dépenses retenues sont les travaux de réhabilitation et d'aménagement du bâtiment (y compris maîtrise d'œuvre) accueillant le projet sur la base des dépenses totales et éligibles définies en annexe. Le montant de la subvention ne peut excéder la part du financement du projet assuré par l'Association 10^{eme} Art, hors toutes autres participations publiques ou privées perçues. Le montant de la subvention d'équipement n'est pas susceptible d'être révisé, même en cas de dépassement du montant total des dépenses éligibles.

Suite à la demande d'autorisation anticipée, les dépenses sont éligibles à partir du 23 janvier 2023.

Le présent avenant est établie en deux originaux, chaque signataire bénéficiant de l'original.

Fait à Aurillac, le

Pour l'Agglomération d'Aurillac,

Le Vice-Président en charge de l'administration,
Des Finances et des contractualisations

Christian POULHES

Pour l'Association 10^{eme} ART

La Présidente

Anne- Sophie CHAUVET